

ACTU-JUSTICE

Syndicat CFTC ministère de la justice



Reclassement des CSP classe normal en capitaine classe supérieure catégorie A



Décret n° 2023-1341 du 29 décembre 2023 portant statut particulier des corps du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire : Au 1er janvier 2024, les CSP classe normale sont intégrés dans le corps régi par le chapitre II du présent décret et reclassés conformément aux tableaux de correspondance suivants :

SITUATION DANS LE GRADE de chef des services pénitentiaires de classe normale	SITUATION DANS LE GRADE de capitaine pénitentiaire de classe supérieure	ANCIENNETÉ CONSERVÉE dans la limite de la durée de l'échelon	Durée échelon	Indice BRUT	Indice Majoré	Indice PC
11e échelon	11e échelon	Ancienneté acquise		821	678	864
10e échelon	10e échelon	Ancienneté acquise	4ans	778	645	822
9e échelon	9e échelon	Ancienneté acquise	3ans	732	567	729
8e échelon	8e échelon	Ancienneté acquise	3ans	693	580	740
7e échelon	7e échelon	Ancienneté acquise	3ans	653	550	701
6e échelon	6e échelon	Ancienneté acquise	3ans	611	518	660
5e échelon	5e échelon	Ancienneté acquise	2ans6m	567	485	618
4e échelon	4e échelon	Ancienneté acquise	2ans	525	455	618
3e échelon	3e échelon	Ancienneté acquise	2ans	499	435	555
2e échelon	2e échelon	Ancienneté acquise	2ans	469	415	529
1er échelon	1er échelon	Ancienneté acquise	1an6m	444	395	504
Elève	Echelon provisoire	Ancienneté acquise		379	371	473
12e provisoire	12e provisoire	ancienneté acquise		900	738	941
13e provisoire	13e provisoire	ancienneté acquise		930	761	970

Provisoirement ils prennent l'appellation de commandant jusqu'au 31 décembre 2026.

Puissent être promus au grade de commandant pénitentiaire :

1° Par examen professionnel, les capitaines pénitentiaires de classe supérieure qui comptent, **10 ans de services effectifs** dont **4 dans le corps de commandement**.

2° Par TA, les capitaines pénitentiaires de classe supérieure qui ont atteint, le **8e échelon de leur grade** et qui comptent **10 ans de services effectifs**.

